



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

BULLETIN D'ADHÉSION

A retourner à :
EFA-CGC – BP 21078 – 88051 EPINAL CEDEX 9

COORDONNÉES

NOM :

Date de naissance :

Prénom :

(si moins de 32 ans, tarif jeunes)

Coordonnées personnelles :

Adresse postale :

Téléphone (facultatif) :

Adresse courriel (pour envois syndicaux et attestation fiscale) :

@

Coordonnées professionnelles :

Employeur :

Téléphone (facultatif) :

Structure de rattachement :

Nature du poste :

Classement du poste :

- Statut Fonctionnaire, dans ce cas préciser corps et grade :
 Agent non titulaire (droit public), préciser le type de contrat :
 Salarié (droit privé), préciser le type de contrat :
 Autre :

Nota : ces informations sont confidentielles et réservées à l'usage du syndicat pour mieux vous informer et vous assister dans vos démarches.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Je soussigné(e)....., autorise le prélèvement automatique de ma cotisation (sous forme de prélèvements trimestriels) sur le compte dont le RIB/IBAN est joint au présent bulletin.

Date et signature

Nota : l'adhésion est renouvelée tacitement en fin d'année, mais il peut y être mis fin par simple mail.
A défaut le règlement par chèque est possible (voir montants ci-dessous), dans ce cas, barrer l'autorisation de prélèvement.

Montant des cotisations 2022

(susceptible d'être révisé annuellement en assemblée générale)

Type de cotisation	Règlement par prélèvements trimestriels	Règlement par chèque	Montant annuel après déduction des impôts de 66%
Spéciale (1)	4 x 10 € = 40 €	44 €	13,60 € - 14,96 €
Retraité	4 x 15 € = 60 €	64 €	20,40 € - 21,76 €
Jeune (2)	4 x 20 € = 80 €	84 €	27,20 € - 28,56 €
Catégorie C	4 x 19 € = 76 €	80 €	25,84 € - 27,20 €
Catégorie B (3)	4 x 26 € = 104 €	108 €	35,36 € - 36,72 €
Catégorie A1 (4)	4 x 32 € = 128 €	132 €	43,52 € - 44,88 €
Catégorie A2 (5)	4 x 43 € = 172 €	176 €	58,48 € - 59,84 €
Catégorie A3 (6)	4 x 54,50 = 218 € €	222 €	74,12 € - 75,48 €
Catégorie A4 (7)	4 x 65 € = 260 €	264 €	88,40 – 89,76 € €

- (1) Étudiant, recherche d'emploi, congé parental, longue maladie
(2) Âgé de moins de 32 ans
(3) Cadre de catégorie B, SA, Technicien, salarié agent de maîtrise
(4) Cadre de catégorie A -IAE, CATE, Attaché, salariés, sur postes classés 1 et 1 bis
(5) Chef de service - IDAE - IPEF - Attaché principal – salariés sur postes classés 2
(6) Directeur - S/Directeur - Postes classés 3
(7) Directeur - S/Directeur - Postes classés 4 et +

Notas :

- Quelle que soit la date d'adhésion, le montant annuel est dû
- le différentiel de montant en faveur du prélèvement automatique a été mis en place pour inciter à ce mode de règlement
- Réduction spécifique « primo-adhérent » la première année sous réserve de mise en place du prélèvement automatique : 25% si adhésion au 1^{er} semestre, 50% au 3^{ème} trimestre, 75% au 4^{ème} trimestre